

compte pour lequel il avait été accordé à un autre. Comme tout le monde le sait, j'en suis sûr, la loi sur l'administration financière l'interdit. Il n'est pas possible de transférer l'argent accordé pour un motif donné à un autre compte, où il pourra être utilisé dans un autre but. De fait, lorsqu'un crédit a été entériné dans les prévisions budgétaires, le ministre en cause doit présenter le détail des dépenses envisagées. Tout changement dans la ventilation doit être approuvé par le Conseil du Trésor. Le transfert de l'argent d'un crédit à un autre, même avec l'approbation du Conseil du Trésor, est expressément défendu sauf s'il recueille l'approbation du Parlement.

Il se trouve qu'on n'a pas dépensé toutes les sommes votées en vertu des autres crédits. Les ministères en question se disent alors qu'ils ne doivent pas s'adresser au Parlement pour demander un autre million de dollars, car ils feraient alors mauvaise impression. Transférons, disent-ils, l'argent qui nous reste, et nous nous en tirerons en insérant un crédit de \$1. Cela prouve bien que j'ai raison. Le Parlement a perdu le contrôle des dépenses. L'ordinateur émet des factures sous la forme de crédits de \$1. Le Parlement a le droit de discuter les crédits et de se prononcer, mais le travail de ses membres est déjà fait. En fait, on a déjà dépensé la plupart des fonds qu'on est en train de transférer. Nous sommes en mars et l'année financière se termine le 31.

Nous ne sommes pas des enfants, monsieur l'Orateur; nous savons comment les choses fonctionnent. Nous savons que les ministères peuvent être à court d'argent dans un domaine et en fonds dans un autre. Ils peuvent donc décider de dépenser le total des sommes votées avant la fin de l'année. En vérité, ces crédits supplémentaires sont une fiction, pour ne pas user d'un terme plus violent. L'époque de l'ordinateur ne nous atteindra pas en 1984; si nous avons perdu le contrôle de nos dépenses, nous vivons déjà à cette époque.

● (3.30 p.m.)

J'étais membre du comité spécial de la procédure, qui a élaboré le nouveau Règlement actuellement en vigueur. J'ai admis qu'il était ridicule de discuter un grand nombre de ces crédits en comité des subsides et qu'il valait mieux les déférer aux divers comités permanents. J'espère que le personnel et les installations de ces divers comités leur permettront de faire du bon travail. Mais avec un gouvernement qui légifère au moyen de crédits supplémentaires, il devient très difficile pour les membres du Parlement de se rappeler le rapport entre le gouvernement et la manière de dépenser. Je le répète, monsieur l'Orateur, il nous faudra peut-être élargir notre dispositif

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

ou trouver une nouvelle formule pour que le Parlement puisse jouer son rôle. Impossible de le faire ici au cours des trois jours d'examen du budget supplémentaire des dépenses, sous la présidence de Votre Honneur. On ne le faisait pas quand nous avions un comité des subsides et je doute qu'on l'ait fait au comité des prévisions budgétaires en général. Je pense qu'il va falloir remplacer le contrôleur général par un comité permanent, qui pourrait examiner la situation dès le début, au lieu d'attendre le fait accompli.

C'est à la lumière de tout cela, monsieur l'Orateur, que nous nous sommes plaints de cette façon de procéder. La situation dans l'ensemble a dépassé le point d'alerte. Le Parlement ne contrôle plus du tout les cordons de la bourse. On en trouve la preuve irréfutable dans ce qu'on nous propose maintenant: 29 pages de prévisions budgétaires, dont la plupart demandent simplement à la Chambre d'approuver le transfert de nouvelles idées, de nouvelles affectations et de nouvelles autorisations, que les ordinateurs financiers du gouvernement ont préparées.

Il y a un crédit dont j'ai parlé en traitant de ces postes législatifs, non seulement les postes de \$1, mais plus importants, dont je voudrais dire quelques mots. Je veux parler du crédit 5b du Conseil du Trésor, pour des éventualités atteignant la somme de 105 millions de dollars. Nous sommes si loin de l'époque de C. D. Howe maintenant, que même 105 millions de dollars ne nous semblent pas grand-chose.

On nous demande d'approuver les 105 millions de dollars figurant au crédit 5b. On nous demande d'approuver le fait que les montants autorisés pour les relèvements de salaire de la fonction publique durant l'année 1968-1969, et non dépensés avant le 31 mars, puissent être utilisés à cette fin durant le nouvel exercice. Il était d'usage, dans la régie parlementaire des questions financières, que les crédits non dépensés au cours d'un exercice tombent en annulation. Tant que ce règlement fut en vigueur, le gouvernement se sentait contraint à en venir à une entente avec ses employés, avant la fin de l'année financière, naguère par voie de négociations et maintenant au moyen d'une convention collective.

En fin de semaine, à Winnipeg, j'ai constaté que tous les griefs habituels à l'adresse du gouvernement subsistaient. Les gens veulent savoir quand prendra-t-on enfin des mesures au sujet des pensions de vieillesse, du logement et des pensions des fonctionnaires retraités. A deux ou trois reprises, des fonctionnaires fédéraux m'ont signalé un grief particulier: ils voulaient savoir à quelle date les augmentations de traitement qui font l'objet de négociations, entreraient en vigueur.